

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 septembre 2011

CP 11/09-36

L'an deux mil onze, le 26 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Gonzalez et Quéréilhac.

FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION

PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et du 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, la Commission Départementale de Promotion s'est réunie le 15 juin 2011 en vue d'examiner le dossier de demande de subvention suivant :

POLITIQUE TRADITIONNELLE

1 - Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne : 2èmes Rencontres du Commerce de Proximité

La Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne est partie d'un constat : les commerçants de proximité, qu'ils soient en milieu rural ou urbain, sont souvent dispersés sur le territoire : ils manquent de communication entre eux et d'échanges sur leurs problématiques.

Il est donc apparu nécessaire à la FDAC 82 de créer un événement qui permette aux commerçants de se réunir, d'échanger et de bénéficier d'une véritable synergie afin de rendre plus dynamique l'activité et la vie commerçante de nos centres villes et bourgs.

Pour cela, la FDAC 82 a décidé de créer un événement "les rencontres du commerce de proximité" dont la première édition a eu lieu en mars 2009. La 2ème édition est programmée le 9 octobre 2011 sur le territoire de la Communauté de Communes des 2 Rives.

- L'édition 2011 sera construite autour d'ateliers thématiques suivants :
- améliorer le professionnalisme des commerçants : l'outil formation,
 - le e-commerce, vecteur de dynamisme des ventes,
 - commerce et développement durable,
 - créer une dynamique collective dans les centres-villes et bourgs-centre.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est le suivant :

- Location salle	4 000 €
- animateur et intervenants	6 000 €
- Animation, communication	10 000 €
- Repas	10 000 €
- Invitations + Sacem	3 500 €
- Navette bus	3 000 €

TOTAL	36 500 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Chambre de Commerce et d'Industrie	8 000 €
- Communauté des 2 Rives	4 000 €
- Sponsors	6 500 €
- Participants	8 000 €
- Conseil Régional (sollicité)	2 000 €
- Subvention du Conseil Général (sollicité)	8 000 €

TOTAL	36 500 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne une aide départementale d'un montant de **8 000 €** pour l'organisation des 2èmes Rencontres du Commerce de Proximité qui aura lieu le 9 octobre 2011.

2 - Association "Vis ta Lomagne" : Organisation du Marché de Noël 2010 (TOU00647)

L'Association « Vis ta Lomagne » organise depuis plusieurs années de nombreuses animations et représente le lien avec la municipalité au titre des actions conduites dans le cadre de l'ORAC. En 2010, l'association a décidé de reconduire la 9ème édition du "marché de Noël" qui a eu lieu le 28 novembre 2010 à Beaumont de Lomagne.

Ce marché est de plus en plus apprécié tant par les visiteurs que les exposants qui sont chaque année plus nombreux.

L'objectif principal de cette manifestation étant de promouvoir le commerce et l'artisanat local en mettant en valeur les produits du terroir.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est le suivant :

- Fournitures	310 €
- Affiches + tracts	200 €
- Animation commerciale, sonorisation	890 €
- Fournitures diverses	500 €

TOTAL	1 900,00 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Emplacements	1 300 €
- Subvention du Conseil Général	600 €

TOTAL	1 900 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association "Vis ta Lomagne" une aide départementale d'un montant de **600 €** pour l'organisation du 9ème « marché de Noël » qui a eu lieu le 28 novembre 2010.

3 - Office de Tourisme des Loisirs, de la Culture Quercy Pays de Serres : Actions de promotion 2011

L'Office de Tourisme, des Loisirs et de la Culture Quercy Pays de Serres a pour missions de service public : l'accueil, l'information, l'animation, la promotion touristique locale et le développement touristique et culturel.

Les opérations 2011 sont également portées par le Syndicat d'Initiative de Lauzerte Quercy Pays de Serres et l'Office de Tourisme de Montaigu Pays de Serres associés à ce projet.

Une des actions 2011 consiste en la conception et l'impression (10 000 exemplaires) d'un guide touristique comportant l'ensemble des informations pratiques.

Ce guide sera réalisé dans l'objectif de répondre à l'attente des visiteurs du territoire : les cantons de Bourg-de-Visa, Lauzerte et Montaigu-de-Quercy, soit 23 communes, en Quercy Blanc et Pays de Serres, au nord-ouest du département.

Il présentera les rubriques suivantes :

- carte de localisation,
- hébergements à la nuitée,
- restauration,
- loisirs, activités,
- lieux de visite,
- produits locaux, marchés,
- autres informations pratiques,
- événements phares de chaque canton,
- page de présentation de chaque commune

La communication collective comprend les bourses d'échange de Tarn-et-Garonne, l'approvisionnement des salons professionnels et les échanges de documentation avec les départements et Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives limitrophes (Lot et Lot-et-Garonne).

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est le suivant :

- Conception et impression (10 000 exemplaires)	5 000 €

TOTAL	5 000 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement collectif (40 %)	2 000 €
- Région Midi-Pyrénées (30 %)	1 500 €
- Subvention du Conseil Général (30 %)	1 500 €

TOTAL	5 000 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Office de Tourisme des Loisirs et de la Culture Quercy Pays de Serres une aide départementale d'un montant de **1 500 €** pour l'édition et l'impression de 10 000 exemplaires du guide pratique 2011 Quercy Blanc Pays de Serres.

4 - Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise : Organisation de la 5ème Fête de l'Intercommunalité

Depuis 2003, la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise organise la Fête de l'Intercommunalité en partenariat avec l'association intercommunale Sud-Quercy Artisans Commerçants Agriculteurs.

Elle permet de mettre en évidence le dynamisme du territoire, sa capacité à mettre en valeur les producteurs, artisans et commerçants, l'environnement de qualité de la communauté. Cette manifestation a également pour but de favoriser les rencontres, les échanges et le contact direct avec les consommateurs.

Au cours de cette manifestation la communauté met à l'honneur son territoire et accueille également la "fête de l'âne" organisée, quant à elle, par l'association des Amis des Anes.

Cette manifestation est organisée tous les deux ans. En 2003 elle a eu lieu à Lunel, en 2005 à Montastruc, en 2007 à L'honor de Cos et en 2009 à Puycornet.

L'édition 2011 a eu lieu le 15 mai 2011 à Lunel. Comme pour les éditions précédentes, une grande exposition vente de produits du terroir a été organisée. De nombreux artisans du territoire ont répondu présents. Divers stands ont été mis en place pour la promotion du territoire intercommunal. Tout au long de la journée des animations variées ont été proposées au public : jeux anciens, quizz et cartographie permettant de tester les connaissances du territoire et, par là-même, de donner envie de la découvrir. Une restauration sur place a été proposée.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'élève à 7 455,84 € comprenant :

- communication	4 678,89 €
- fournitures administratives et frais divers	696,47 €
- animations	230,00 €
- location de matériel	1 850,48 €

TOTAL	7 455,84 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Communauté de communes	5 496,84 €
- Subvention du Conseil Général	1 959,00 €

TOTAL	7 455,84 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise une aide départementale d'un montant de **1 959 €** au titre de l'organisation de la 5ème Fête de l'Intercommunalité qui a eu lieu le 15 mai 2011 à Lunel.

5 - Association "De Fermes en Fêtes" : Fête du Goût et des Saveurs et Fête des Vendanges

L'association de Fermes en Fête a été créée en 2002 par des producteurs adhérents du réseau "Bienvenue à la Ferme".

Elle a pour objectif la promotion des produits du terroir reconnus au niveau départemental à travers les "circuits courts".

L'association aide les entreprises adhérentes dans l'accueil du public tout au long de l'année et dans l'organisation de manifestations diverses.

Elle organise notamment deux manifestations phares :

- la Fête du Goût et des Saveurs à la Tome du Ramier à Montauban,
- la Fête des Vendanges au Domaine de Montels à Albias.

La Fête du Goût et des Saveurs est organisée tous les ans depuis 1995 au mois de juillet. Cinquante producteurs fermiers et artisans essentiellement du Tarn-et-Garonne sont présents à ce rendez-vous annuel.

La Fête des Vendanges est organisée en septembre depuis 2006 avec la participation de 15 producteurs du Tarn-et-Garonne.

Des marchés d'été à la ferme sont également organisés par l'association avec restauration sur place dans une ferme adhérente chaque mercredi après-midi en juillet et août.

Pour 2011, l'association désire organiser une nouvelle manifestation à la Ferme de Floris à Lavit autour du thème de la "poule farcie" avec la participation de 15 producteurs autour du thème de la volaille. En parallèle une randonnée pédestre sera proposée aux visiteurs.

Au programme de ces manifestations :

- exposition, théâtre, concerts à la ferme ;
- dégustation et vente des produits de la ferme ;
- repas proposés par les producteurs présents ;
- nombreuses animations autour du thème de la ferme (concours de traite à la main, vendanges à l'ancienne), proposées par les producteurs eux-mêmes ou des intervenants extérieurs.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est le suivant :

- Communication	30 900 €
- Organisation générale	23 300 €
- Animations	11 300 €
- Fournitures (buvette, repas)	7 800 €

TOTAL	73 300 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Emplacements	8 500 €
- Buvette, repas	23 700 €
- Encarts publicitaires	8 860 €

- Partenaires privés	11 740 €
- Autres	5 500 €
- Conseil Régional	1 500 €
- Mairie de Montauban	7 500 €
- Mairie de Lavit	1 000 €
- Subvention du Conseil Général	5 000 €

TOTAL	73 300 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association «De Fermes en Fête» une aide départementale d'un montant de **5 000 €** pour l'organisation notamment de manifestations telles que la Fête du Goût et des Saveurs et la Fête des Vendanges.

6 - Agence de Développement Touristique : Mise en place de la charte graphique 2011

Faisant suite aux constats faits par les professionnels du tourisme, lors des ateliers préparatoires du Schéma Départemental de Développement Touristique, d'une charte graphique "tourisme" peu en adéquation avec le "tourisme vert", l'Agence de Développement Touristique a lancé en 2010 une consultation auprès d'agences de communication afin de faire évoluer la charte graphique appliquée aux éditions et au site internet.

Les membres du bureau de l'ADT ont choisi l'agence toulousaine "La Solution" pour sa proposition graphique et son slogan "le Tarn-et-Garonne, au fil de vos envies". Les frais de création ont été pris en charge sur le budget de l'ADT.

La demande faite auprès du fonds de promotion concerne les coûts d'adaptation de cette charte aux éditions 2011. Toutes les éditions 2011 ont été recomposées à partir de cette nouvelle identité graphique.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est estimé à **11 960 €** décomposés comme suit :

- intervention graphique	478,40 €
- conception supports d'édition	11 481,60 €

TOTAL	11 960,00 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à L'Agence de Développement Touristique une aide départementale d'un montant de **11 960 €** au titre de la mise en place de la charte graphique 2011.

7 - Agence de Développement Touristique : création d'un Club des Sites

L'Agence de Développement Touristique a lancé en avril 2011 le projet de création d'un Club des Sites en Tarn-et-Garonne, afin de mettre en réseau les gestionnaires des sites touristiques et de mutualiser, dans un premier temps leur diffusion de communication.

Ce projet est issu des constats émanant à la fois de l'enquête de clientèles 2009/2010 et de l'avis des professionnels d'hébergements du département.

Une charte de qualité et d'engagement a été proposée à une trentaine de sites du département. 24 d'entre eux ont adhéré à cette charte, et sont engagés par le versement d'une cotisation à contribuer aux frais de fonctionnement du Club, pendant une durée minimum de 2 ans.

Le montage de l'opération est le suivant :

- achat de mobilier (42 meubles pour les sites et offices de tourisme) et 42 présentoirs disposés chez les hébergeurs,

- animation du club des sites, le suivi et l'organisation des bourses d'échange et des Eductours (pris en charge par l'Agence de Développement Touristique),

- fonctionnement du club, l'approvisionnement et le réseau de diffusion (cotisation des membres).

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est estimé à **17 014,30 €** décomposés comme suit :

- présentoirs	14 567,28 €
- panneaux PVC	2 040,38 €
- autocollants présentoirs	406,64 €

TOTAL **17 014,30 €**

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à L'Agence de Développement Touristique une aide départementale d'un montant de **17 014,30 €** pour la création d'un Club des Sites 2011.

8 - Agence de Développement Touristique : campagne de communication de la Vélo Voie Verte

L'Agence de Développement Touristique a mené depuis 2010, date de lancement de la Vélo Voie Verte du Canal des 2 Mers des opérations de communication sur ce thème en direction du public de proximité de l'agglomération toulousaine.

La thématique de l'itinérance, et la valorisation de ce nouvel axe cyclable font partie des priorités de ce nouveau Schéma de Développement Touristique, et le public toulousain est une cible prioritaire en matière de développement du hors saison.

Ce plan de communication a pour objectif d'informer le public de proximité de cette nouveauté, et de communiquer une image plus nature du Tarn-et-Garonne, mais également de valoriser le thème des déplacements doux. Ce nouveau produit touristique permet de compléter l'offre départementale et d'associer plusieurs prestataires de services autour d'un axe.

Pour la campagne 2011, trois volets d'action ont été mis en place :

- 1 campagne d'affichage dans le métro toulousain du 16 au 21 mai 2011 misant sur le slogan "passez du rose au vert",
- 1 reportage web d'interviews de toulousains à la sortie du métro à paraître sur le site internet de l'Agence de Développement Touristique et sur You-tube,
- 1 communiqué de presse adressé à la presse régionale.

Le développement de cette voie verte contribue à une forte identification de cette voie d'eau pour un tourisme "nature".

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est estimé à **15 990,57 €** décomposés comme suit :

- affichage métro	7 080,37 €
- création, fabrication, impression	8 910,20 €

TOTAL	15 990,57 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à L'Agence de Développement Touristique une aide départementale d'un montant de **15 990,57 €** pour la campagne de communication relative à la Vélo Voie Verte.

CONVENTION DE PAYS

9 - Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy : mise en oeuvre de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du pays - programme d'actions 2010

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers, élabore son programme annuel d'actions touristiques, déclinaison opérationnelle de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du territoire. L'ensemble de ce programme a été présenté et validé en comité de pilotage tourisme le 11 mai 2010.

Il s'agit de la 4ème programmation de la convention territoriale du Pays Midi-Quercy (2010/1) et le programme d'actions 2010 est inscrit à Leader IV.

Ce programme comporte :

1- des actions en vue de renforcer la structuration du réseau des Offices de Tourisme du Pays Midi-Quercy autour de sa stratégie de développement d'un tourisme durable,

2 - des actions mises en oeuvre avec et pour les Offices de Tourisme, toutes intégrées à la chaîne des fonctions de l'économie touristique dans le but de :

- renforcer la qualité de l'accueil, le conseil aux clientèles et la gestion de l'information,
- contribuer à la diversification et à la thématisation des produits touristiques en développant des services et prestations touristiques adaptées aux clientèles familles, aux couples, aux jeunes, aux résidents de l'agglomération toulousaine, en développant des services et prestations autour de thèmes : en 2010 "les pigeonniers : usages, paysages et matériaux de construction", "artistes et artisanat d'art", "art contemporain et design" et "découverte, interprétation et sensibilisation à l'environnement grâce à la pratique des loisirs sportifs de nature",
- agir pour une communication ciblée et véhicule d'identités,
- promouvoir les atouts majeurs du pays auprès des clientèles de proximité.

3 - des actions en direction des prestataires touristiques :

- pour animer l'accompagnement et le suivi de leur projet de qualification notamment dans le cadre de la commission de suivi des projets de Midi-Quercy,
- pour les sensibiliser à la question du tourisme durable et de l'écotourisme et les emmener à intégrer ces principes dans leurs activités (ateliers tourisme durable et mise en place de la charte de bonnes pratiques entre les acteurs sur le site Natura 2000 "Gorges de l'Aveyron, Causes proches et Vallée de la Vère",
- pour les informer des actions menées sur le pays, des politiques de soutien à l'économie touristique existantes.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'élève à 44 637 € comprenant :

- Information (actualisation, impression, fabrication guides pratiques, guide des manifestations)	19 167 €
- Promotion/Communication (Salon du tourisme, carte avantages, accueil de la clientèle familiale)	6 866 €
- Formation (Eductour des offices de tourisme)	416 €
- Animation du réceptif (ateliers tourisme durable, charte de bonne pratiques de la rivière Aveyron)	15 790 €

TOTAL	42 239 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Europe (Leader IV)	9 673 €
- Conseil Régional	12 670 €
- Autofinancement	12 142 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	7 754 €

TOTAL	42 239€

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy une aide départementale d'un montant de **7 754 €** au titre du programme d'actions touristiques 2010 (4ème programmation 2010-1) concernant la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du pays. Cette programmation est inscrite dans le cadre du programme Leader IV.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur les subventions sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article 657412, sous-fonction 91.

Autorisation d'engagement 2011	84 000,00 €
Engagement à ce jour	12 376,00 €
Engagement à la présente Commission	69 777,87 €
Disponible sur l'exercice 2011	1 846,13 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission départementale de promotion réunie le 15 juin 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
 - 8 000 € à la Fédération des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne pour l'organisation des 2èmes Rencontres du Commerce de Proximité, qui aura lieu le 9 octobre 2011,
 - 600 € à l'Association "Vis ta Lomagne" pour l'organisation du 9ème Marché de Noël 2010,
 - 1 500 € à l'Office de Tourisme des Loisirs, de la Culture Quercy Pays de Serres pour la conception et l'édition du guide pratique 2011 "Quercy Blanc Pays de Serres",
 - 1 959 € à la Communauté de Communes du Sud Quercy de Lafrançaise au titre de l'organisation de la 5ème Fête de l'Intercommunalité qui a eu lieu le 15 mai 2011 à Lunel,
 - 5 000 € à l'Association "De Fermes en Fête" pour l'organisation de manifestations telles que la Fête du Goût et des Saveurs et la Fête des Vendanges,
 - 11 960 € à l'Agence de Développement Touristique au titre de la mise en place de la charte graphique 2011,
 - 17 014,30 € à l'Agence de Développement Touristique pour la création du Club des Sites 2011,
 - 15 990,57 € à l'Agence de Développement Touristique pour la campagne de communication de la Vélo Voie Verte,
 - 7 754 € au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy au titre du programme d'actions touristiques 2010 (4ème programmation 2010-1) concernant la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du pays (programmation inscrite dans le cadre du programme leaderIV).

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,